

Règlement des Rassemblements Educatifs U13 Féminin Foot à 5 2023-2024

PREAMBULE.....	1
ARTICLE 1 - COMMISSION D'ORGANISATION	1
ARTICLE 2 - JOUEUSES.....	1
ARTICLE 3 - DURÉE DES RENCONTRES	2
ARTICLE 4 - COULEURS DES ÉQUIPES.....	2
ARTICLE 5 - TERRAINS – BUTS - BALLONS.....	2
ARTICLE 6 - ARBITRAGE.....	2
ARTICLE 7 - COUP D'ENVOI	2
ARTICLE 8 - BALLON EN JEU ET HORS DU JEU	3
ARTICLE 9 - GARDIEN DE BUT	3
ARTICLE 10 - COUPS FRANCS.....	4
ARTICLE 11 - COUP DE PIED DE COIN.....	4
ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION.....	4
ARTICLE 13 - HORS JEU	4

PREAMBULE

Le District de Football de Loire-Atlantique organise et planifie les plateaux.
Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, les Statuts et Règlements Généraux de la LFPL et du District de Football de Loire-Atlantique s'appliquent.

ARTICLE 1 - COMMISSION D'ORGANISATION

1. La Commission Départementale d'Organisation est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.
2. Le Comité de Direction ou le Bureau Exécutif, peut prendre toute décision dans le cadre de la gestion de l'épreuve.

ARTICLE 2 - JOUEUSES

Une équipe se compose de 5 joueuses dont une gardienne de but et jusqu'à 3 remplaçantes maximum.
Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre.

Une équipe ne peut présenter moins de 4 joueuses. Il est recommandé que chaque joueuse démarre une période.

Une équipe U13F est composée de joueuses U13F et U12F licenciées dans la saison en cours et peut comporter au maximum 2 joueuses U11F.

ARTICLE 3 - DURÉE DES RENCONTRES

Chaque plateau a une durée maximum 60 minutes. Les durées des rencontres sont déterminées par la Commission Départementale d'Organisation.

Chaque joueuse doit jouer le plus possible. Il est recommandé que le temps de jeu par joueuse soit au minimum de 50%.

Il n'y a qu'une seule période de jeu par rencontre.

ARTICLE 4 - COULEURS DES ÉQUIPES

Chaque joueuse doit porter un maillot rentré dans le short et des chaussettes relevées en dessous des genoux. Les protège-tibias sont obligatoires. Il est possible de porter des « tip top » à condition qu'ils soient de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle ils sont appliqués ou qu'ils couvrent.

ARTICLE 5 - TERRAINS – BUTS - BALLONS

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : longueur de 40m et largeur de 30m. Il est nécessaire de prévoir des couloirs de sécurité d'une largeur de 2,5m minimum entre deux terrains.

Les dimensions de but sont de 4m x 1,5m avec de préférence des filets qui doivent être de qualité, sans trou. Ils doivent être fixés au sol.

La surface de réparation est délimitée de la manière suivante :

- En largeur 12m (4m de chaque côté des poteaux du but)
- En profondeur 8m

Les ballons sont de taille 4.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées prioritairement par des joueurs ou joueuses U15 à U17 du club. Il ne peut y avoir d'arbitres assistants adultes, l'arbitrage à la touche doit être effectué par les joueuses.

ARTICLE 7 - COUP D'ENVOI

L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi.

L'adversaire se voit attribuer le coup d'envoi ou le choix du but en direction duquel il attaquera durant la première période.

L'équipe ayant choisi le camp effectuera le coup d'envoi de la seconde période.

Le coup d'envoi est identique à celui du jeu à 11 mais les joueuses adverses doivent se trouver à 6m du ballon.

Il est interdit de marquer directement sur l'engagement.

ARTICLE 8 - BALLON EN JEU ET HORS DU JEU

Le ballon est hors du jeu lorsqu'il franchit entièrement une des lignes du terrain que ce soit à terre ou en l'air.

La remise en jeu de la touche se fait avec les mains. L'exécutant doit se tenir debout face au terrain, avoir au moins partiellement les deux pieds sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain et lancer le ballon des deux mains depuis la nuque et par-dessus la tête. *La touche doit être jouée* depuis l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Tous les adversaires doivent se trouver à au moins 2m de l'endroit où est effectuée la rentrée de touche.

Le ballon est en jeu dès l'instant où il pénètre sur le terrain. Si le ballon touche le sol avant d'entrer sur le terrain, la rentrée de touche devra être rejouée par la même équipe et au même endroit.

Si la rentrée de touche est mal réalisée, elle devra être rejouée une nouvelle fois et si elle est à nouveau mal réalisée une deuxième tentative sera autorisée.

Il n'est pas possible de marquer directement un but sur une rentrée de touche. A défaut, un coup de pied de but ou un corner sera accordé.

ARTICLE 9 - GARDIEN DE BUT

Relance du gardien de but

La relance du gardien de but s'effectue uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol.

Au cours du jeu, lorsque le gardien de but est en possession du ballon avec les mains, le dégagement ne pourra se faire de volée ou de demi-volée.

En cas d'infraction, un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres sera sifflé.

Passe en retrait

La prise de balle à la main du gardien de but sur passe en retrait volontaire d'un partenaire est interdite. Le non-respect entraînera un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 8 mètres. Un mur est autorisé à 6m.

Coup de pied de but

Lors du coup de pied de but, le ballon doit être placé dans la zone virtuelle délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de penalty (8m).

Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le

ballon soit en jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et *qu'il est en mouvement*.

Les joueuses de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain (à l'extérieur ou à l'intérieur de la surface de réparation).

Si, au moment de son exécution, des adversaires se trouvent encore à l'intérieur de la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir, l'arbitre laisse le jeu se poursuivre.

Si un adversaire se trouve dans la surface de réparation ou y entre lorsque le coup de pied de but est exécuté, touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu, le coup de pied de but doit être re tiré.

Il doit être joué obligatoirement par le gardien, sauf blessure.

ARTICLE 10 - COUPS FRANCS

Les coups francs sont directs ou indirects avec une distance de 6m à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe.

ARTICLE 11 - COUP DE PIED DE COIN

Le coup de pied de coin s'effectue au point de corner, le ballon devant être positionné dans le quart de cercle. Les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe doivent être à 6m.

ARTICLE 12 - COUP DE PIED DE REPARATION

Un pénalty est accordé si une joueuse commet une faute passible d'un coup franc direct dans sa propre surface de réparation.

La distance séparant le milieu du but du point de réparation est de 8m (*sur la ligne de réparation*).

Toutes les joueuses doivent se trouver derrière le point de pénalty dans les limites du terrain et hors de la surface de réparation.

Au moment du tir, le gardien doit avoir au moins un pied sur sa ligne de but.

ARTICLE 13 - HORS JEU

La règle du hors-jeu n'est pas appliquée.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2023